

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHOU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Laura BLEVIN (pouvoir donné à Richard HAAS), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Jean BELLEC), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Messieurs Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Michaël BAUDET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT),

Secrétaire Madame Angélique STEUNOU

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-42 **REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Rapporteur : Monsieur Christian KERAUTRET, Conseiller délégué aux Ressources Humaines

Dans le cadre de son action culturelle, la Ville de Langueux développe une politique volontariste qui s'appuie, entre autres, sur le Centre Culturel du Grand Pré.

Il s'agit d'une scène de territoire, soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et l'Agglomération briochine, au titre de sa programmation pluridisciplinaire, de ses actions de médiation ou d'éducation artistique et culturelle, ainsi que de son implication dans les résidences et la production de spectacle vivant.

Du fait de l'absence temporaire, mais prolongée, du responsable de cet équipement, il convient de recruter un agent contractuel pour :

- ✓ assurer la programmation de la saison 2022-2023,
- ✓ coordonner l'organisation d'événements culturels (fête de la musique,...),
- ✓ contribuer au fonctionnement du service culturel et à certaines de ses actions.

Aussi, je vous propose :

- de recruter un contractuel sur le grade d'attaché territorial 1^{er} échelon pour une durée minimum de 4 mois ;
- de prolonger le contrat si besoin jusqu'au retour en activité du responsable du Grand Pré,
- d'attribuer un régime indemnitaire tenant compte de l'ancienneté et de l'expérience de l'agent qui sera recruté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.